

*Les systèmes de transmission des avoirs familiaux et le cycle de la société rurale au Québec, du XVII^e au XX^e siècle**

par Gérard BOUCHARD**

Dans un contexte de faible densité démographique, comment, à partir d'un seul patrimoine, pourvoir à l'établissement de plusieurs enfants? C'est la question que pose ici l'auteur, soucieux de comprendre les mécanismes de la reproduction sociale dans le Québec rural du XVII^e au XX^e siècle. À partir d'exemples saguenayens, il montre quelles ont été les stratégies adoptées par les familles à cet égard et il en analyse les implications sociales. Rejetant une problématique conçue en Europe en fonction de terroirs pleins, l'auteur rappelle les principaux constats d'études traitant de la transmission du patrimoine en milieu rural nord-américain et propose d'étendre à d'autres régions de colonisation en Amérique du Nord — et à la vallée du Saint-Laurent des XVII^e et XVIII^e siècles en particulier — le modèle saguenayen de transmission des avoirs familiaux.

To describe the mechanisms of social reproduction in Quebec from the seventeenth to the twentieth century, the author analyses inheritance patterns in the Saguenay region. He brings out the social implications of family strategies for division of estates among several children. Rejecting European models based on the assumption of full settlement of land, he shows how the transmission of wealth from one generation to the next took place in a society initially characterized by low population density. Referring to other studies of inheritance patterns in North-American rural milieux, the author proposes general application of the Saguenay model to areas undergoing colonization, in particular, to the St Lawrence valley in the seventeenth and eighteenth centuries.

L'étude des phénomènes liés à la reproduction sociale est au cœur de la science historique: par quelles voies et dans quelle mesure une population, sur un territoire donné, parvient-elle à perpétuer les structures et les rapports qui la constituent en collectivité? Pour ce qui concerne les sociétés rurales pré-industrielles, il semble que cette exploration doive trouver un terrain privilégié dans l'analyse des systèmes de transmission des patri-

* Ce texte a fait l'objet d'une communication au colloque «Vingt ans d'histoire sociale au Canada: du socio-économique au socio-culturel», tenu à l'université Carleton en juin 1982. Il a bénéficié des suggestions et commentaires de plusieurs collègues, dont Jacques Mathieu, Louis Michel, Louise Dechêne et Fernand Ouellet. Nous les remercions ici. Nous voulons signaler aussi le précieux concours de tous les étudiants qui ont participé à la collecte de données, en particulier Gilles Tremblay, Denise Bouchard et Rémi Grenon. Soulignons enfin que la présente recherche s'inscrit dans le cadre du Programme de recherches sur la société saguenayenne, dont les travaux sont subventionnés par le Fonds F.C.A.C., l'Université du Québec et Chicoutimi et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

** Département des sciences humaines, Université du Québec à Chicoutimi.

moins ou des avoirs familiaux. Il y a là une sorte de carrefour, puisque ces mécanismes familiaux de la reproduction sociale sont en relation directe avec des réalités fondamentales comme la fécondité, la nuptialité, la mobilité géographique, le régime agraire, les inégalités socio-économiques, l'évolution du capital foncier; ils peuvent aussi provoquer, dans des contextes particuliers, des déséquilibres, des tensions et des changements majeurs dans l'ensemble des structures sociales. On voit que, dans la perspective adoptée ici, la famille sera considérée sous un angle restreint: celui du système de transmission. D'une façon très générale, celui-ci est défini comme étant l'aptitude à constituer et à transporter d'une génération à une autre un capital affecté à l'établissement des descendants, c'est-à-dire à leur insertion dans les hiérarchies sociales. Nous nous intéressons en priorité à la composante immobilière des avoirs familiaux, bien que les acquis mobiliers tiennent aussi, comme nous le verrons, une place importante.

Dans la production scientifique récente, l'étude des systèmes familiaux de la transmission matérielle n'est pas toujours orientée de cette façon. Chez de nombreux auteurs à la recherche de grandes typologies des structures familiales, elle se fonde dans l'analyse combinée des formes de ménages et des systèmes successoraux. Nous avons choisi de délaissier cette avenue de recherche qui menace, croyons-nous, de sacrifier à des préoccupations plutôt académiques. Nous avons également cru devoir prendre nos distances par rapport à certains concepts et modèles issus d'enquêtes sur les sociétés paysannes européennes; en effet, l'étude des systèmes de transmission dans un contexte de faible densité démographique — c'était le cas de la plupart des campagnes nord-américaines, jusqu'au début du XX^e siècle — commande une orientation et une problématique spécifiques.

L'objet du présent article est d'esquisser, à l'aide de données empiriques, le modèle du système de transmission dans la région du Saguenay et dans quelques régions du Québec aux XIX^e et XX^e siècles. Nous en ferons ressortir l'impact sur la structure et la genèse de ces sociétés régionales, dans la perspective qui vient d'être évoquée¹. Nous traçons aussi en terminant une avenue d'histoire comparée. Dans les campagnes québécoises, depuis le début du XIX^e siècle, le système de transmission a mis à profit des espaces vides qui se sont progressivement remplis, suscitant en fin de parcours un ensemble de contradictions et de mutations économiques et sociales. Voilà qui invite à un rapprochement, peut-être fructueux, avec la colonisation de la vallée du Saint-Laurent et l'évolution de la vieille société rurale canadienne-française aux XVII^e et XVIII^e siècles; en effet, n'est-on

¹ Les données dont il sera fait état pour le Saguenay proviennent a) d'un questionnaire destiné à reconstituer l'histoire des patrimoines fonciers et administré à une centaine d'exemplaires (cf. Document de travail n° 76 du Programme de recherches sur la société saguenayenne); b) d'un fonds contenant un millier d'histoires de familles dressées entre 1930 et 1980, déposé aux Archives nationales du Québec à Chicoutimi; c) de diverses sources imprimées: journaux régionaux (dont *Le Lac-Saint-Jean*, hebdomadaire lancé à la fin du siècle dernier et consacré à la cause de la colonisation), thèses, rapports d'enquêtes gouvernementales, etc. Pour les autres régions du Québec, nous nous sommes appuyé sur des études publiées auxquelles nous ferons référence dans le texte.

pas là aussi en présence d'un territoire dont l'espace utile est rapidement occupé et d'une société qui, dès lors, devient susceptible de réaménagements en profondeur? Dans un cas comme dans l'autre, cette avenue de recherche invite à considérer en parallèle l'évolution de l'éco-système² et celle des structures sociales dans les campagnes.

I. — LE SYSTÈME DE TRANSMISSION DES PATRIMOINES AU SAGUENAY

À chaque génération, la société rurale pré-industrielle fait face à une situation contradictoire qui contient une menace d'éclatement: comment disposer du croît démographique? ou, à l'échelle de la famille, comment à partir d'un seul patrimoine pourvoir à l'établissement de plusieurs enfants? L'étude des systèmes de transmission vise précisément à déterminer dans quelle mesure cette contradiction et cette menace sont conjurées, génération après génération. La contradiction a sans doute pris une forme particulièrement aiguë au Saguenay, à cause de la forte fécondité de la population et à cause du problème des débouchés professionnels (faible urbanisation, éloignement des grands centres urbains du Québec). Aussi, pendant longtemps, les familles ont-elles cherché du côté de la colonisation la solution à ce problème. Les efforts consentis dans le but d'établir des descendants trop nombreux ont donc constitué un ressort important de l'expansion du domaine agricole, en même temps qu'ils ont orienté le fonctionnement d'un système de transmission dont nous allons rappeler brièvement les traits essentiels³.

A. — STRATÉGIES D'EXPANSION ET DE DISTRIBUTION

Les tentatives effectuées pour accroître le patrimoine ont pris diverses directions: défrichement, achat, location et héritage, les deux premières étant de loin les plus fréquentes. Ces tentatives impliquaient souvent des migrations intra-régionales: on a vu, d'un côté, des fils émigrer et s'établir sur des terres neuves concédées par l'État et recevoir l'aide de la famille pour faire les premiers défrichements — dans ce cas, les zones de peuplement plus ancien ont défrayé le coût de l'expansion à la «périphérie» ou sur la «frontière»; de l'autre, on a assisté à l'émigration de familles entières ayant liquidé un vieux bien pour acquérir à bon compte de larges étendues de terres neuves. Tout ceci est du reste conforme à ce que l'on sait de la marche du peuplement saguenayen, qui a d'abord suivi une directive est-ouest puis, contournant le lac Saint-Jean par le sud, est revenu en

² Entendons par là l'ensemble des rapports qui s'instituent entre a) le système de transmission; b) l'évolution du peuplement dans la zone considérée; et c) les formules de mise en valeur du milieu physique.

³ Les résultats qui suivent proviennent de l'étude de 100 descendance saguenayennes, représentant au total 194 familles réparties sur quatre générations. Ils s'appuient aussi sur un dépouillement partiel d'une collection de 1 000 histoires de vie établies par les soins de la Société historique du Saguenay. L'exposé détaillé de ces résultats doit faire l'objet d'un article ultérieur.

quelque sorte sur ses pas⁴. À partir d'une occupation primitive, on observerait une succession de micro-cycles, chacun d'entre eux consistant dans la consolidation d'un noyau puis dans le débordement de celui-ci, selon une progression qui est loin d'être parfaitement linéaire. Il en résulte que les patrimoines saguenayens étaient caractérisés par une relative instabilité, les impératifs de l'expansion l'emportant sur la protection de leur intégrité. La famille pouvait assurer sa continuité biologique et sociale au détriment de la continuité physique du patrimoine⁵.

Les modalités de la transmission n'étaient pas moins diversifiées que celles de l'expansion. Dans près de neuf cas sur dix, cependant, les biens étaient transmis selon des voies non successorales, la donation et la vente étant les formes les plus courantes. On pouvait aussi prêter (de l'argent, surtout, moyennant des conditions de remboursement plus que libérales) et enfin, tester. On trouve encore quelques successions *ab intestat*, mais pas d'entente verbale. La nuptialité des enfants commande cette transmission qui s'étale donc sur plusieurs années, au cours desquelles on peut reconnaître trois temps: a) établissement des fils aînés à mesure qu'ils se marient, sur des lots acquis par le père à cette fin; b) transmission du bien paternel, ou du «vieux bien», à l'un ou l'autre des descendants appelé à prendre la relève du père au moment de sa retraite; c) transmission par voie successorale des autres avoirs familiaux, après le décès des père et mère. Cette dernière transmission est importante; elle implique surtout des biens mobiliers et, eu égard aux deux autres, elle remplit souvent une fonction complémentaire ou compensatoire — par exemple, l'indemnisation des fils qui ont prolongé leur célibat pour travailler sur la ferme familiale, ou celle des filles qu'on n'a pas réussi à marier à un bon parti⁶. La transmission commençait donc assez tôt dans la vie du père, parfois dès l'âge de 40 ans, et pour ce qui concerne le «vieux bien», elle ne semblait suivre aucune règle de primogéniture, traitant sur un même pied les aînés, les cadets et les autres. L'analyse de ce système s'accorde mal de la notion fixiste de patrimoine. La propriété familiale se compose de diverses parties, soit en général une terre — que le père a lui-même héritée de sa famille et dont il a peut-être par des défrichements augmenté la surface cultivable — puis un nombre variable de pièces acquises par le père lui-même ou par ses fils, avec son aide. Dans les descendance étudiées, en effet, le père parvenait à étendre le patrimoine dans trois cas sur cinq. Il est cependant très difficile de dire le nombre de fils établis sur ces ajouts car la mémoire familiale

⁴ La Société de recherches sur les populations a publié sur ce sujet des données préliminaires. Voir Christian POUVEZ, Raymond ROY et Gérard BOUCHARD, «La mobilité géographique en milieu rural: le Saguenay, 1852-1861», *Histoire sociale — Social History*, XIV, 27 (mai-Mai 1981), pp. 123-55. Des analyses plus approfondies paraîtront bientôt dans un ouvrage collectif présentement sous presse.

⁵ Un couple sur deux change de résidence au Saguenay, de 1852 à 1861 (*Ibid.*, p. 139). Sur la mobilité des familles saguenayennes, voir aussi Gérard BOUCHARD, «Démographie et société rurale au Saguenay, 1851-1935», *Recherches sociographiques*, XIX, 1 (janvier-avril 1978), pp. 12-18, et Normand SÉGUIN, *La conquête du sol au 19^e siècle*, Québec, Boréal Express, 1977, pp. 186-87.

⁶ À de rares exceptions près, les filles étaient exclues des deux premières phases de la transmission et, du même coup, de la propriété foncière.

conserve mal le souvenir de ces transactions en marge du « vieux bien »⁷. Ce patrimoine connaissait donc, du vivant du père, des mouvements d'expansion puis de contraction qui font songer au « domaine plein » de Léon Gérin⁸, dont il se démarque toutefois, notamment à cause de la mobilité des familles (*cf. infra*). Ainsi constitué, le système de transmission saguenayen pourvoyait à l'établissement de deux à trois fils par famille, en moyenne, ce qui est certainement un chiffre minimum, compte tenu de l'incertitude entourant le nombre d'établissements sur les ajouts.

Dans ces conditions, les questions relatives au droit et aux dispositions successorales perdent une partie de leur pertinence puisque la transmission des biens fonciers est déjà réalisée pour l'essentiel lors du décès du père. Notons que la part importante des ajouts ou des acquis atténuée sensiblement l'enjeu, qui, autrement, pèserait tout entier sur le sort du « vieux bien ».

B. — REJETS ET RETOMBÉES SOCIALES DU SYSTÈME DE TRANSMISSION

Il importe cependant de rappeler que les conditions de notre enquête, si elles révèlent le mode de fonctionnement du système de transmission, n'en donnent néanmoins qu'une image partielle car il va de soi que le système n'opérait pas toujours dans l'harmonie et que les cultivateurs n'arrivaient pas tous à étendre, ni même à conserver leur patrimoine. Cette face cachée des systèmes de transmission n'a guère été étudiée jusqu'ici, parce que les ratés du système sont presque par définition des migrants qui échappent à l'observation. Autres négligés de ces études : les filles et les fils non établis. Que deviennent-ils ? Encore là, la difficulté de reconstituer les itinéraires géographiques et socio-professionnels nous prive de bien mesurer l'impact social de la transmission du capital foncier. Nous savons cependant que l'émigration aux États-Unis a joué ici un important rôle de soupape, emportant bon nombre des exclus. Nous y reviendrons.

L'action des accapareurs, des « remembreurs » est toutefois plus visible. Encore qu'en lui-même, le système ne facilite guère l'accumulation durable du capital et l'introduction du capitalisme agraire puisque, dans un grand nombre de cas, l'accumulation est dictée non par un esprit capitaliste mais par une éthique familiale : celle qui pousse l'honnête père de famille à s'inquiéter et à se mettre en devoir d'établir convenablement ses enfants. Ainsi, dans le meilleur des cas, un capital se formait puis s'émiettait à chaque génération. Le système favorisait l'expansion physique de la société rurale et la reproduction de ses structures, mais il faisait obstacle au « démarrage » de l'économie familiale. Sa règle et sa valeur dominantes

⁷ Dans deux descendance qui ont été étudiées plus en profondeur sur trois générations, 12 fils ont été établis sur la terre paternelle et 11 sur des ajouts. Cf. Denyse GIRARD, *Familles et patrimoines fonciers dans un canton du Haut-Saguenay depuis la fin du 19^e siècle*, thèse de maîtrise en études des sociétés régionales, Université du Québec à Chicoutimi, 1980.

⁸ Léon GÉRIN, « L'Habitant de Saint-Justin. Contribution à la géographie sociale du Canada » (1^{ère} éd., 1898), in *Léon Gérin et l'Habitant de Saint-Justin*, éd. par Jean-Charles FALARDEAU et Philippe GARIGUE, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1968, pp. 49-128.

étaient en effet la protection, la solidarité des membres de la famille: subsistance des vieux, établissement des fils, mariage des filles, indemnisation des exclus. Comment s'en surprendre? Dans un terroir vide, les visées égalitaires des parents trouvent plus aisément à s'exprimer, tandis que l'état d'inorganisation de la société invite au repli sur les solidarités fondamentales.

Sur le plan de la transmission, cette famille solidaire qui pourvoyait aux besoins de ses membres a été bien servie par un système ouvert et conquérant jusqu'à ce que les terres vierges vinssent à manquer au Saguenay, c'est-à-dire à partir de 1920 environ, au moment même où la législation américaine mit fin de son côté à l'émigration des nôtres. Alors le système dut freiner; les mécanismes de la reproduction sociale furent progressivement mis en échec; les vieux équilibres de la société rurale, devenus contradictoires, firent place au changement⁹. Parallèlement, le système de transmission s'amenda, se ferma, s'employa moins à établir qu'à exclure, donc à préserver un patrimoine qui se fixait et qui devenait une unité de production pleinement intégrée au marché.

Ainsi le système de transmission est-il au cœur des processus à la fois de reproduction et de changement des structures sociales. Mais son observation pose de grandes difficultés méthodologiques. À cause, d'abord, de la diversité des situations qu'il crée et parmi lesquelles il faut savoir reconnaître a) les sédentaires qui arrivent tout juste à maintenir le «vieux bien» qu'ils transmettent ensuite à un descendant; b) les sédentaires qui étendent le patrimoine, qui accumulent et gardent leurs fils près d'eux; c) les sédentaires qui, tout en se maintenant, voient partir leurs fils s'établir plus loin; d) les familles migrantes qui troquent le «vieux bien» contre des terres neuves; e) les familles migrantes qui abandonnent l'agriculture; f) les filles et fils exclus, sédentaires ou migrants. En deuxième lieu, pour être en mesure de rendre compte de cette diversité, pour suivre les établis et les exclus, pour couvrir les trois temps de la transmission évoqués plus haut, il faut de toute nécessité déborder à la fois le cadre villageois et les sources notariales, ce qui pose un défi jusqu'ici insurmonté.

II. — PROBLÉMATIQUE DES SYSTÈMES DE TRANSMISSION

Le système qui vient d'être décrit est commandé jusqu'à une période relativement récente par une dynamique non malthusienne, dans un contexte où la terre à défricher est encore abondante et où les hommes sont peu nombreux. Par opposition, il peut s'avérer utile de rappeler ici les principales données du contexte européen, du XVII^e au XIX^e siècle. C'est

⁹ Les mutations vont des comportements démographiques à la réforme agraire, à la scolarisation et à l'urbanisation. Nous en avons esquissé quelques exemples dans « Anciens et nouveaux Québécois? Mutations de la société rurale et problème d'identité collective au 20^e siècle », texte d'une communication présentée en février 1982 à l'Institut québécois de recherche sur la culture dans le cadre d'un colloque sur le thème: Les changements culturels en milieu rural et urbain au Québec de 1760 à 1930. À paraître avec les actes du colloque.

en effet en rapport avec ce contexte qu'ont été élaborées la problématique et la terminologie des études sur les systèmes familiaux de transmission¹⁰. Nous pensons que, sur certains points majeurs, elles sont inaptes à rendre compte adéquatement des réalités québécoise, canadienne et même nord-américaine.

A. — LE CONTEXTE EUROPÉEN OU LA PROBLÉMATIQUE DES TERROIRS PLEINS

D'une façon générale, les études effectuées depuis Frédéric Le Play ont pris pour objet des villages ou des régions où l'espace habitable encore inoccupé était rare, où le peuplement était ancien et la terre relativement chère. De ce point de vue, il est révélateur que les familles pyrénéennes aient été si souvent sollicitées par les chercheurs¹¹. Des nombreuses études de démographie historique sur les populations de l'Europe moderne, on retiendra, pour les fins du présent exposé, que la fécondité y était généralement élevée — bien qu'inférieure à la fécondité québécoise — et que la croissance de la population était considérablement ralentie, sinon tenue en échec, par les forts taux de mortalité, en particulier par ceux de la mortalité infantile et juvénile. Le problème de l'établissement des enfants adultes s'y posait donc d'une toute autre façon. En somme, selon E. Le Roy Ladurie, «l'effectif moyen des enfants d'un couple qui échappent à la mortalité infantile ou juvénile et qui parviennent en fin de compte à l'âge du mariage, ne dépasse que d'assez peu, bon an mal an, deux individus: soit statistiquement, selon les probabilités biologiques, un frère et une sœur¹²». Rappelons par ailleurs qu'aux exclus du système de la transmission foncière, ces vieilles sociétés ont toujours offert des débouchés professionnels, assurés par le réseau urbain, les métiers itinérants, la mise en apprentissage, les travaux agricoles saisonniers, l'armée, etc. Les soupapes, les exutoires du système, si médiocres aient-ils été, étaient aménagés de vieille date.

Aussi bien, dans ces conditions, le but du système de transmission est-il d'éviter le morcellement — même dans des contextes de coutume ou de droit égalitaire¹³ — et de procurer une sécurité matérielle aux vieux

¹⁰ Il n'est évidemment pas possible de faire état ici de toute la bibliographie pertinente. Le lecteur trouvera cependant des références essentielles dans Gérard BOUCHARD, «L'étude des structures familiales pré-industrielles: pour un renversement des perspectives», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XVIII (octobre-décembre 1981) pp. 544-71 (voir aux noms de Laslett, Berkner, Collomp, Fine-Souriac, Flandrin, Yver, Habakkuk, Mendels, Bourdieu, Le Play, etc.).

¹¹ Rappelons que Le Play lui-même, dans la plus célèbre de ses monographies, étudiait une famille de la vallée de Caunterets: Frédéric LE PLAY, *L'organisation de la famille, selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, Paris, 1871.

¹² Emmanuel LE ROY LADURIE, «Structures familiales et coutumes d'héritage en France au XVI^e siècle. Système de la coutume», *Annales ESC*, 27, 4 (juillet-octobre 1972), p. 829.

¹³ Voir par exemple Pierre BOURDIEU, «Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction», *Annales ESC*, 27, 4 (juillet-octobre 1972), pp. 1105-27; Pierre LAMAISSON, «Les stratégies matrimoniales dans un système complexe de parenté», *Annales ESC*, 34, 4 (juillet-août 1979), pp. 721-43; Georges AUGUSTINS, «Reproduction sociale et changement social: l'exemple des Baronnie», *Revue française de sociologie*, XVIII, 3 (juillet-septembre 1977), pp. 465-84.

parents. On pourrait presque, en inversant les choses, parler ici d'un système d'exclusion, assorti d'une indemnisation des enfants non-héritiers. En outre, le patrimoine familial, entièrement assimilé au «vieux bien», ne s'accroît pas aisément; il est souvent ancien, relativement stable et bien identifié, ce qui favorise une transmission en bloc (particulièrement évidente dans le cas de la maison ou de l'«ostal» pyrénéen) qui se replie sur les dispositions successorales. On ne retrouverait pas ici l'étalement ou les trois temps évoqués dans le cas du Saguenay. Même lorsqu'un enfant est avantagé du vivant du père, il peut encore — et dans certains cas, il doit — rapporter sa dot à la masse commune au moment où celui-ci décède (règle du «rapport» forcé ou facultatif). Tout ceci a pour conséquence d'accroître l'enjeu et l'importance des coutumes et pratiques successorales. On comprend mieux aussi la place centrale qui est faite, dans les travaux scientifiques, aux notions d'héritage et d'héritier. Dans ce contexte, deviennent primordiales toutes les questions relatives au sort du «vieux bien» (va-t-il se diviser ou rester intact? va-t-il sortir de la famille?), au moment où la transmission s'effectue (âge du père et des enfants), au choix de l'héritier (aptitudes à gérer le bien familial). Enfin, dans une société où le cycle familial est à ce point déterminé par le patrimoine — toujours entendu ici au sens strict — et où s'observe une relative stabilité des assises matérielles, on comprend que les modes de dévolution contribuent à façonner les unités résidentielles et donnent lieu à une recherche de typologies ou d'associations entre des formes de ménage, d'une part, et des pratiques successorales, d'autre part (ex.: famille nucléaire ou conjugale, famille-souche, famille communautaire ou patriarcale).

Ces traits, sans doute accentués ici pour les fins de la démonstration, accusent des différences sensibles avec le système de transmission saguenayen et nous pensons que ces différences appellent quelques amendements sur le plan méthodologique.

B. — UN GLISSEMENT DE PERSPECTIVE ¹⁴

D'abord, la notion de patrimoine a besoin d'être assouplie, pour s'étendre aux biens fonciers que le père peut acquérir lui-même de son vivant ou faire acquérir à ses fils, ceci incluant bien sûr les terres non déboisées acquises en vue d'un défrichement. On doit donc se garder d'identifier le patrimoine au «vieux bien» et se méfier du caractère durable qui lui est souvent associé; sa survie ou sa longévité n'est pas toujours synonyme de stabilité géographique. Pour la même raison, on doit aussi accorder autant d'attention à l'évolution (croissance ou désintégration) du domaine familial qu'à sa transmission. Au reste, l'une détermine l'autre. On voit du même coup que tout ceci n'encourage pas la construction de typologies; l'instabilité, la diversité et souvent la précarité des stratégies familiales ne permettent guère d'observer les connotations résidentielles des pratiques dévolutives et enlèvent beaucoup d'intérêt à cette avenue de recherche¹⁵. Une question l'emporte cependant sur les autres: celle du

¹⁴ À ce sujet, voir aussi BOUCHARD, «L'étude des structures...», pp. 564-70.

¹⁵ À ce propos, voir BOUCHARD, «Démographie et société rurale...», pp. 24-28.

rapport entre le rythme du peuplement et les limites que la géographie lui assigne. On doit en effet s'attendre à ce qu'une fois ces limites atteintes, le système de transmission se trouve hors d'équilibre et se transforme, en même temps que les structures sociales qu'il contribuait à perpétuer.

À la lumière de ces remarques, il paraît utile de proposer quelques définitions qui veulent précisément tenir compte des contraintes imputables au type de terroir à l'étude :

- a) *Patrimoine (ou domaine)* : L'ensemble des biens fonciers possédés par le père (la mère) ou acquis, avec son aide, par ses enfants à un moment ou l'autre de sa vie active. Il comprend deux parties :
- *Le «vieux bien» ou «terre paternelle»* : ce dont le chef d'exploitation est entré en possession au moment de son mariage ou de son établissement.
 - *Les ajouts ou acquis* : tout ce qui s'est ajouté au «vieux bien» durant la vie active du père ou de la mère. Ces ajouts ou acquis peuvent être indirects ; par exemple, le don d'argent à un fils qui se porte acquéreur d'une terre.
- b) *Transmission* : L'ensemble des opérations par lesquelles la propriété du patrimoine ou du domaine passe aux mains des enfants.
- c) *Cédant* : Le père ou la mère, chef de l'exploitation.
- d) *Bénéficiaire* : Tout enfant qui, d'une façon ou d'une autre, du vivant du cédant ou à son décès, entre en possession d'une pièce de terre dans le but de s'y établir.

Cela dit, il faut s'attendre à ce que les connaissances que nous possédons présentement sur les systèmes de transmission européens soient sensiblement révisées d'ici peu. On peut craindre en effet que les modèles élaborés jusqu'ici n'aient exagéré la cohésion et la spécificité des règles et des pratiques successorales. Il faut peut-être accuser la rigidité que dégagent les sources à caractère juridique¹⁶, ou des conditions d'observation qui privilégient par la force des choses les éléments stables de la société paysanne, ou encore l'influence de l'école de Le Play et de ses disciples, si préoccupés de continuité et d'ordre. Quoi qu'il en soit, certains travaux déjà publiés¹⁷ ou en cours¹⁸ sur la France moderne et contemporaine font

¹⁶ Voir par exemple Jean YVER, *Égalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés; essai de géographie coutumière*, Paris, Sirey, 1966, et LE ROY LADURIE, «Structures familiales...», pp. 825-46.

¹⁷ Par exemple, ceux de Marie-Claire PINGAUD, «Terres et familles dans un village du Châtillonnais», *Études rurales*, n° 42 (avril-juin 1971), pp. 52-104, et *Paysans en Bourgogne. Les gens de Minot*, Paris, Flammarion, 1978.

¹⁸ Joseph GOY, «Norme et pratiques successorales dans la France paysanne des XVIII^e et XIX^e siècles. Propositions pour une enquête», in *Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec (XVII^e-XX^e siècles)*. Actes des colloques de 1979 et 1980, éd. par Jo-

bien entrevoir la complexité de ces modèles de transmission, sans toutefois vraiment remettre en question les grands traits évoqués plus haut.

III. — APERÇU DES SYSTÈMES DE TRANSMISSION AU QUÉBEC, AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

Nous avons jusqu'ici parlé du système saguenayen en laissant entendre qu'il n'était pas exclusif à cette région, qu'au contraire, il reproduisait un phénomène de portée nord-américaine. Nous allons tenter d'illustrer cet énoncé à l'aide de quelques données tirées de travaux scientifiques, en accordant une attention particulière aux points suivants : instabilité des familles, stratégies d'expansion — répartition du patrimoine, mouvements migratoires en vue de l'établissement des enfants, diversité et souplesse des formes et modalités de la transmission foncière. Nous nous en tiendrons toutefois, pour le moment, aux données des XIX^e et XX^e siècles.

A. — LES DONNÉES QUÉBÉCOISES

On relève chez divers auteurs des indications éclairantes soit sur la mobilité des familles, soit sur les formules de transmission elles-mêmes. Par exemple, L.-E. Hamelin a montré l'étonnante mobilité qui caractérise les agriculteurs du village de Saint-Didace (haute vallée de la Maskinongé, sur la rive nord du Saint-Laurent) au XIX^e siècle¹⁹. Sur une période de près d'un siècle, moins de 10% des familles auraient conservé leur terre²⁰. Pour la même période, mais sur la rive sud du Saint-Laurent, à l'est de Québec, F.W. Remiggi a pu reconstituer avec une grande précision les modèles migratoires le long de la côte, et en particulier les déplacements de familles de cultivateurs en quête de terres neuves pour y établir leurs enfants²¹. Des exemples semblables sont également connus pour le Bas-Canada. R.L. Jones cite des cas de pères de familles qui ont vendu leurs terres dans de vieux centres de peuplement pour aller s'installer à la « frontière », là où leurs fils pouvaient s'établir²². Dans Charlevoix aussi,

seph GOY et Jean-Pierre WALLOT, s.l., Université de Montréal et École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1981, pp. 71-92; M. PAPY, « Problèmes de mobilité: l'étude des familles rurales à partir des listes nominatives », *Annales de démographie historique* 1980, pp. 253-70; Jacques POUMARÈDE, « Famille et tenure dans les Pyrénées du Moyen-Âge au XIX^e siècle », *Annales de démographie historique* 1979, pp. 347-60.

¹⁹ Louis-Edmond HAMELIN, « Émigration rurale à l'échelon paroissial », *The Canadian Geographer — Le géographe canadien*, n° 5 (1955), pp. 53-61.

²⁰ Voir aussi Raoul BLANCHARD, *Le Canada français. Province de Québec: étude géographique*, Paris et Montréal, A. Fayard, 1960, p. 82.

²¹ Frank W. REMIGGI, « Patterns of Migration on the Gaspé North Coast: A Preliminary Study of the 19th-Century Settlement of the Communities between Cap-des-Rosiers and Cap-Chat », texte dactylographié, Department of Geography, McGill University, 1977. Voir notamment pp. 24-37.

²² Robert Leslie JONES, « French Canadian Agriculture in the St. Lawrence Valley, 1815-1850 », *Agricultural History*, 16, 3 (July 1942), pp. 137-48, et « Agriculture in Lower Canada, 1792-1815 », *The Canadian Historical Review*, XXVII, 1 (March 1946), pp. 33-51. On sait par ailleurs que ces migrations familiales pouvaient suivre des orientations tout à fait opposées. Dans *L'Émigration des Canadiens aux États-Unis avant 1930. Mesure du phéno-*

Gauldrée-Boileau a observé des phénomènes semblables²³. Sur un autre plan, quelques anthropologues ont signalé les deux temps du système de transmission et les deux types de distribution auxquels il donnait lieu²⁴.

Au-delà de ces indications pointillistes, il convient d'examiner d'une manière plus détaillée le cas de deux villages qui ont été le sujet de monographies célèbres, elles-mêmes à l'origine de controverses très vives. Il s'agit ce l'étude du village de Saint-Justin, par Léon Gérin, et celle du village de Saint-Denis, par Horace Miner²⁵. Chacun de ces ouvrages propose, à sa façon, un compte rendu et en quelque sorte un modèle de la société paysanne canadienne-française et de son mode de reproduction. Nous allons présenter et discuter brièvement ces deux modèles, en mettant en relief les aspects qui nous intéressent ici.

1. Léon Gérin et le « domaine plein ».

Vers la fin du XIX^e siècle, Gérin a cru trouver chez les Casaubon de Saint-Justin une forme particulière de la famille-souche, celle-ci étant caractérisée, comme on sait, par le type du ménage étendu et la règle de l'héritier unique. Pour diverses raisons, l'étude minutieuse que Gérin en a faite a beaucoup contribué à diffuser l'image simplificatrice de l'agriculteur canadien-français enraciné, étroitement identifié au « vieux bien » et pratiquant une culture de subsistance. Pour Gérin, le « domaine plein » représente une exploitation dont les dimensions sont parfaitement ajustées aux aspirations traditionnelles de la famille; une fois qu'on les a atteintes, on essaie de s'y maintenir. Le patrimoine et la survie de la lignée étant ainsi assurés, la solidarité familiale est mise à contribution, en second lieu, pour amasser si possible quelques surplus destinés à secourir les enfants non-héritiers. Les objectifs assignés au « domaine plein » sont donc, dans l'ordre: a) assurer l'existence quotidienne; b) « garantir le maintien du foyer ancien, la subsistance des vieux »; c) « subventionner ceux des enfants qui se détachent de la souche pour fonder de nouveaux foyers²⁶ ». Ainsi orienté, ce « domaine plein » est dit constituer la « pierre de voûte de tout l'édifice social du Canada français²⁷ ».

Cette version très simplifiée du modèle est évidemment vulnérable et elle a soulevé de nombreuses critiques, dont celles — pour une bonne part fondées — de P. Garigue, qui reprochait à Gérin d'avoir sous-estimé la

mène, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1972, pp. 58-61, Yolande LAVOIE s'appuie sur une enquête effectuée par É.-Z. Massicotte dans le comté de Champlain pour faire ressortir que les courants d'émigration vers les États-Unis emportaient surtout des « grappes de familles ».

²³ C.-H.-P. GAULDRÉE-BOILEAU, « Paysan de Saint-Irénée de Charlevoix en 1861 et 1862 », in *Paysans et ouvriers québécois d'autrefois*, éd. par Pierre SAVARD, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1968, pp. 30, 41, 59-60.

²⁴ Par exemple P. NADON, « La Serpentine (Québec): Étude des principaux mécanismes d'intégration d'une communauté canadienne-française », mémoire de maîtrise en anthropologie, Université de Montréal, 1970, p. 102.

²⁵ LÉON GÉRIN, « L'Habitant de Saint-Justin... »; HORACE MINER, *St. Denis. A French Canadian Parish*, Chicago, The University of Chicago Press, 1963 (1^{ère} éd., 1939).

²⁶ LÉON GÉRIN, *Le type économique et social des Canadiens. Milieux agricoles de tradition française*, 2^e éd., Montréal, Fides, 1948 (1^{ère} éd., 1938), p. 84.

²⁷ *Ibid.*, p. 83.

mobilité de la population rurale²⁸. Deux commentaires s'imposent ici. En premier lieu, dans des écrits postérieurs à la monographie de Saint-Justin, Léon Gérin a étendu son champ d'études et donné d'autres définitions de son modèle. Ces apports ajoutent des nuances, mais aussi de la confusion. Par exemple, des passages définissent clairement le « domaine plein » par référence à l'auto-subsistance²⁹. Ailleurs, celui-ci est présenté comme étant « taillé à la mesure des besoins de la famille³⁰ » ; mais on le dit aussi « exactement proportionné à la somme de main-d'œuvre fournie par ses membres³¹ » ; à moins que ce ne soit les deux à la fois³². Ces dernières références aux besoins et à la main-d'œuvre de la famille font naturellement penser à Chayanov et à son modèle de l'économie familiale paysanne³³. Mais la comparaison doit s'arrêter là. Contrairement à l'économiste russe, Gérin n'a pas construit un modèle rigoureux et sophistiqué, et cet aspect de son œuvre est un peu déroutant.

En deuxième lieu, si l'on veut rendre justice à Gérin, il est indispensable de ne pas s'en tenir à la monographie de Saint-Justin, qui présente des limites considérables, en partie à cause du cadre de l'étude. Peut-être abusé par le modèle de ses guides (Le Play, Demolins, Tourville...), Gérin est aussi victime de sa méthode d'observation qui lui fait prendre pour modèle une famille « stable », précisément à l'époque où les populations rurales québécoises n'ont jamais été aussi mobiles (mouvement colonisateur, débuts de l'urbanisation montréalaise, émigration vers l'Ouest et vers les États-Unis). Du reste, à bien lire « L'Habitant de Saint-Justin », on voit bien que le modèle du « domaine plein », fondement de la famille-souche, est fragile. Gérin montre lui-même que le domaine de Casaubon est récent ; son propriétaire a reçu 40 arpents au départ et lui en a ajouté 79 par la suite. Pourquoi après Casaubon ce domaine serait-il devenu permanent ? Son voisin François Gagnon a reçu, lui, 60 arpents ; par son travail et celui de toute la famille, il est parvenu à constituer un patrimoine de 300 arpents qui lui a permis d'établir au moins trois fils sur la terre. D'autres passages de la monographie font bien entrevoir une réalité très contrastée et instable³⁴.

L'instabilité des familles et la grande diversité de leurs modèles de reproduction ressortent davantage dans une série d'essais³⁵ consacrés à

²⁸ Philippe GARIGUE, « Saint-Justin. Une réévaluation de l'organisation communautaire », in *Léon Gérin et l'Habitant de Saint-Justin*, pp. 129-46.

²⁹ « ... la tendance de l'habitant à se constituer, même lorsque les circonstances s'y prêtent mal, un domaine plein, c'est-à-dire un domaine sur les diverses parties duquel il puisse obtenir directement toutes les denrées qu'il consomme, tous les matériaux qu'il utilise ». GÉRIN, « L'Habitant de Saint-Justin... », p. 72.

³⁰ GÉRIN, *Le type économique...*, p. 83.

³¹ *Ibid.*, p. 118.

³² *Ibid.*, pp. 24-25, 85.

³³ Le modèle de Chayanov propose un ensemble de relations qui fait dépendre la production et la surface cultivée à la fois des besoins et de la quantité de main-d'œuvre familiale, étant bien entendu que ces deux derniers facteurs ne varient pas d'une façon parfaitement concomitante. Aleksandr Vasil'evich CHAYANOV, *The Theory of Peasant Economy*, éd. par Daniel THORNER, Basile KERBLAY et R. E. F. SMITH, Homewood (Illinois), R. D. Irwin, 1966.

³⁴ Sur tout ceci, voir GÉRIN, « L'habitant de Saint-Justin... », pp. 74, 78, 80.

³⁵ GÉRIN, *Le type économique...*

l'étude de cinq familles habitant des régions différentes du Québec. Là, Gérin fait bien voir que la volonté d'établir les fils sur la terre et le besoin d'accroître le patrimoine en conséquence constituent un impératif essentiel de l'évolution des domaines, mais ceci, au prix d'une instabilité qui ne cadre guère avec les continuités paisibles de la famille-souche, ce que Gérin reconnaît du reste volontiers³⁶. À Saint-Justin même, P. Garigue montre qu'en 1955, sur 174 fermes constituées à la période des défrichements, huit seulement se trouvaient encore entre les mains des descendants³⁷; quant au domaine des Casaubon, il n'est pas resté dans la famille pendant plus de deux générations...

En conclusion, le modèle du « domaine plein » demeure utile³⁸, à condition de le dissocier de la thèse de la famille-souche et d'y introduire trois éléments fondamentaux dont Gérin lui-même a fait état, sans en tirer cependant toutes les conséquences :

- a) les efforts constants d'expansion du patrimoine en vue de l'établissement des enfants, ces efforts étant commandés par la dimension de la famille et la rareté des débouchés professionnels dans les campagnes et même dans les villes du Québec (« absence de patronage », dit Gérin);
- b) la mobilité qui s'ensuivait souvent, imputable certes à des échecs économiques, mais inhérente aussi à des stratégies d'expansion et de transmission;
- c) la fragilité et la grande diversité de ces modèles de transmission et de reproduction.

Ainsi, derrière la « famille-souche » de Saint-Justin, ne retrouve-t-on pas chez Léon Gérin la famille polymorphe, solidaire et imprévisible du Saguenay d'avant 1920?

2. Horace Miner et l'« éco-système » rural

Les travaux de Miner sur le Québec rural ont été l'objet d'un malentendu qui en lui-même ne manque pas d'intérêt. Communément identifié à l'« école de Chicago », c'est-à-dire à la pensée scientifique de Robert Redfield³⁹, H. Miner s'est attiré le reproche d'avoir représenté la société

³⁶ *Ibid.*, pp. 39-40 surtout.

³⁷ GARIGUE, « Saint-Justin. Une réévaluation... », p. 138. Ces chiffres il est vrai, doivent être critiqués, comme l'a fait remarquer H. Guindon, qui conteste l'interprétation de Garigue et propose une autre série de données reposant cette fois sur les fermes demeurées « intactes »: Hubert GUINDON, « Réexamen de l'évolution sociale du Québec », in *La société canadienne-française*, éd. par Marcel RIOUX et Yves MARTIN, Montréal, Hurtubise HMH, 1971, pp. 156-57. Mais que faut-il entendre exactement par là? Et n'est-il pas nécessaire, précisément, de prendre aussi en compte les fermes non intactes?

³⁸ Nous avons dû courir ici au plus pressé, faute d'espace. Pour ne donner qu'un exemple, le modèle rend parfaitement compte d'un phénomène majeur évoqué à propos du Saguenay — celui des obstacles qu'oppose le système de transmission à l'accumulation du capital: « La race se décapite à chaque génération » (GÉRIN, *Le type économique...*, p. 40).

³⁹ Voir surtout Robert REDFIELD, « The Folk Society », *The American Journal of Sociology*, LII, 4 (January 1947), pp. 293-308.

de Saint-Denis à travers le type idéal de la «folk society»⁴⁰. On lui a fait aussi, sur le même terrain, un procès de culturalisme⁴¹. Sur le premier point, il faut bien reconnaître que la préface donnée par Redfield au livre de Miner contient des passages très contestables⁴². Néanmoins, dans les écrits qui ont été consacrés au Canada français par R. Redfield, H. Miner et E. C. Hughes⁴³, on chercherait en vain une référence au concept de «folk society», à propos de la société rurale québécoise⁴⁴. P. Garigue, qui a pourtant mené la charge sur ce point, en convient lui-même⁴⁵. Dans l'esprit des anthropologues américains, cette société rurale est une «peasant society», sorte de type intermédiaire entre la «folk society» et l'«urban society». Ce concept est certes critiquable, mais pas davantage que celui de «société traditionnelle», qui lui est en quelque sorte équivalent et qui demeure utile pour l'étude des sociétés rurales pré-industrielles, à condition d'en bien préciser le contenu.

Les faiblesses de ce concept ou de ce modèle sont cependant bien connues: abus de généralisation, attention excessive portée aux phénomènes d'intégration, de cohésion et de consensus, méconnaissance des spécificités historiques et locales. On l'a souvent accusé aussi — et à juste titre, croyons-nous — de favoriser une interprétation ou une lecture culturelle des réalités collectives, d'où peut-être le reproche adressé à Miner, auquel nous avons fait allusion plus haut. Or, dans son livre (écrit en 1937-38) comme dans ses articles, Miner propose une interprétation qui n'a rien de culturaliste, mais qui met au contraire au premier plan un ensemble de facteurs géographiques, démographiques et économiques, compris dans ce que Hughes appelle «l'éco-système». Ce système est dit arbitrer en quelque sorte les pratiques de transmission du patrimoine et le mode de reproduction de la société rurale; il peut aussi, dans certaines conditions qui étaient justement réunies à Saint-Denis à la veille de la Deuxième

⁴⁰ Voir par exemple Philippe GARIGUE, «The French Canadian Family», in *Canadian Dualism. Studies of French-English Relations | La dualité canadienne. Essai sur les relations entre Canadiens français et Canadiens anglais*, éd. par Mason WADE, Toronto, University of Toronto Press et Québec, Presses universitaires Laval, 1960, pp. 186-93 notamment, et GUINDON, «Réexamen...», pp. 159 et 60.

⁴¹ SÉGUIN, *La conquête du sol...*, pp. 177 et 180.

⁴² En particulier certains rapprochements avec la société archaïque, ou la thèse selon laquelle la société de Saint-Denis serait semblable à celles qui se sont constituées «on the peripheries of expanding civilization». MINER, *St. Denis*, préface, p. xvii.

⁴³ REDFIELD, préface à MINER, *St. Denis*; voir aussi Horace MINER, «The French Canadian Family Cycle», *American Sociological Review*, 3, 5 (October 1938), pp. 700-8; du même, «A New Epoch in Rural Quebec», *The American Journal of Sociology*, LVI, I (July 1950), pp. 1-10; du même, «Le changement dans la culture rurale canadienne-française», in *La Société canadienne-française*, éd. par RIOUX et MARTIN, pp. 77-89; Everett C. HUGHES, «Industry and the Rural System in Quebec», *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, IV, 3 (August 1938), pp. 341-49; du même, «Programme de recherches sociales pour le Québec», *Cahiers de l'École des Sciences sociales, politiques et économiques de Laval*, 2, 4, pp. 1-41; du même, *Rencontre de deux mondes. La crise de l'industrialisation du Canada français*, Montréal, Boréal Express, 1972 (1^{re} éd., 1944; traduction de *French Canada in Transition*, Chicago, The University of Chicago Press, 1943).

⁴⁴ On trouve cependant une fois l'expression «folk culture» chez REDFIELD, dans sa préface à MINER, *St. Denis...*, p. xix.

⁴⁵ Philippe GARIGUE, «Mythes et réalités dans l'étude du Canada français», *Contributions à l'étude des sciences de l'homme*, n° 3 (1956), p. 123.

Guerre, commander des changements socio-culturels en profondeur⁴⁶. En effet, pour Miner, le système de transmission de la société rurale québécoise ne peut fonctionner que dans un terroir où les terres disponibles abondent, puisqu'à chaque génération, deux descendants sur trois doivent quitter leur paroisse. À partir du moment où la terre devient rare et chère, il faut trouver d'autres débouchés professionnels, assurer l'intégrité des exploitations et en réformer la gestion, inculquer aux descendants d'autres valeurs, modifier les institutions, etc. Sous ce rapport, la monographie du village de Saint-Denis propose une analyse exemplaire des déséquilibres et mutations structurelles consécutives à un blocage du système de transmission: on observe en quelque sorte une société en train de transformer ses mécanismes de reproduction⁴⁷.

Il convient en outre d'observer que ces modes de transmission en vigueur à Saint-Denis dans un contexte de surpeuplement — règle de l'héritier unique, caractère indivisible du patrimoine, indemnisation des exclus — correspondent exactement à ceux qui se généralisent au Saguenay après la crise de 1930.

B. — DONNÉES CANADIENNES ET NORD-AMÉRICAINES

On doit se limiter ici à quelques cas, en faisant voir rapidement les éléments de convergence avec les données saguenayennes et québécoises. Pour le Canada anglais, nous nous en remettons à deux recherches portant sur le comté de Peel, au sud de l'Ontario⁴⁸. La première, celle de David Gagan⁴⁹, présente sous deux aspects différents le système de transmission en vigueur au sein des familles de Peel au milieu du XIX^e siècle. D'abord à l'échelle du comté lui-même, en l'occurrence dans un contexte de saturation des terres arables, les agriculteurs pratiquent un système fermé de non-division et d'héritier unique, assorti d'indemnité souvent généreuses en faveur des exclus, dont l'héritier doit s'acquitter et qui grèvent abusivement l'exploitation. C'est ce qu'à la suite de A. R. M. Lower⁵⁰, Gagan appelle le « English Canadian system »⁵¹ ou le « impartible-partible

⁴⁶ En fait, le reproche devrait plutôt être dirigé, avec beaucoup plus d'à propos, contre le « domaine plein » de Léon Gérin et sa thèse de la famille-souche, qui postulent un ensemble d'orientations, de modèles et de besoins culturellement définis et commandés.

⁴⁷ MINER, *St. Denis...*, p. 269: « The seeds of change were in the local system itself ».

⁴⁸ On pourrait certes recueillir des indications utiles chez plusieurs auteurs (par exemple Chad M. GAFFIELD, « Canadian Families in Cultural Context: Hypotheses from the Mid-Nineteenth Century », CANADIAN HISTORICAL ASSOCIATION, *Historical Papers, Saskatoon 1979*, pp. 48-70; Robert Leslie JONES, *History of Agriculture in Ontario, 1613-1880*, Toronto, University of Toronto Press, 1946). Le cadre de cet article ne nous permet pas d'en faire état.

⁴⁹ David GAGAN, « The Indivisibility of Land: A Microanalysis of the System of Inheritance in Nineteenth-Century Ontario », *The Journal of Economic History*, XXXVI, 1 (March 1976), pp. 126-41, suivi d'un commentaire de Marvin MCINNIS, pp. 142-46; du même, « Land, Population and Social Change: The 'Critical Years' in Rural Canada West », *The Canadian Historical Review*, LIX, 3 (September 1978), pp. 293-318; du même, *Hopeful Travellers. Families, Land and Social Change in Mid-Victorian Peel County, Canada West*, Toronto, University of Toronto Press, 1981.

⁵⁰ A. R. M. Lower, *Canadians in the Making. A Social History of Canada*, Toronto, Longmans, Green, 1958, p. 366.

⁵¹ GAGAN, « Land, Population and Social Change... », pp. 303-04.

system»⁵². En fait, c'est un système fréquemment observé ailleurs⁵³ et qui illustre parfaitement la souplesse et l'empirisme des stratégies successorales. On doit cependant remarquer que les données de Gagan proviennent des archives foncières de même que des testaments⁵⁴. Il s'est ainsi enlevé toute possibilité d'observer des formes non successorales de transmission, ce qui aurait peut-être changé sensiblement l'image du «Canadian system»⁵⁵.

Ce qui ressort par contre beaucoup plus nettement de ces travaux, c'est le système de transmission qui opère parallèlement au premier, mais à l'échelle canadienne cette fois, donc dans un contexte ouvert. L'Ouest canadien livre de vastes territoires au trop-plein de l'Est et Gagan montre bien, exemples à l'appui, comment les mouvements migratoires pénètrent les systèmes de transmission et en bousculent les règles⁵⁶. On voit là aussi des familles entières vendre leur «vieux bien» et se porter acquéreurs dans l'Ouest d'étendues suffisantes pour établir les enfants.

La deuxième recherche évoquée plus haut est celle qu'effectue H. Mays sur le canton de Gore, dans le comté de Peel⁵⁷. Pour une part, ses résultats recoupent ceux de Gagan, mais l'enquête est conduite dans une perspective différente. En effet, Mays s'intéresse aux sédentaires, aux stratégies d'enracinement des vieilles familles. Presque toujours, ce sont des stratégies d'accumulation intégrées au système de transmission et exclusives à une minorité de riches qui font souche. Les autres habitants sont voués à des modèles plus familiers : à chaque décennie (à partir de 1850), la moitié des ménages quittent le canton. Ces données, qui sont le fruit d'un travail considérable de collecte et de traitement, illustrent une autre figure du système de transmission ou un autre modèle de reproduction : les migrations de familles en quête d'étendues plus vastes contribuent elles-mêmes à alimenter les stratégies d'acquisition de ceux qui restent.

Un mot au sujet des États-Unis. Les études sur la mobilité des familles et des ménages au XIX^e siècle y sont florissantes, comme on sait, de-

⁵² GAGAN, «The Indivisibility of Land...», p. 129.

⁵³ En France, en Nouvelle-France et aux États-Unis, notamment. Voir par exemple Michèle SALITOT-DION, «Évolution économique, cycle familial et transmission matrimoniale à Nussey», *Études rurales*, n° 68 (octobre-décembre 1977), pp. 23-53; Louise DECHÊNE, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris, Plon, 1974, pp. 271-98 et 414-49; Robert-Liobel SÉGUIN, *La civilisation traditionnelle de l'«habitant» aux 17^e et 18^e siècles. Fonds matériel*, Montréal, Fides, 1967, pp. 269-304; Serge COURVILLE, «La crise agricole du Bas-Canada, éléments d'une réflexion géographique (deuxième partie)», *Cahiers de géographie du Québec*, 24, 63 (décembre 1980), pp. 385-428; Marvin McINNIS, «Comment on Paper by Gagan», *The Journal of Economic History*, XXXVI, 1 (March 1976), pp. 142-46; Richard A. EASTERLIN, «Population Change and Farm Settlement in the Northern United States», *The Journal of Economic History*, XXXVI, 1 (March 1976), pp. 45-83.

⁵⁴ Voir par exemple GAGAN, «The Indivisibility of Land...».

⁵⁵ Voir aussi GAGAN, *Hopeful Travellers...*, chap. 3 et tableaux 13-14.

⁵⁶ David GAGAN and Herbert MAYS, «Historical Demography and Canadian Social History: Families and Land in Peel County, Ontario», *The Canadian Historical Review*, LIV, 1 (March 1973), pp. 35-45; GAGAN, «Land, Population and Social Change...».

⁵⁷ Herbert J. MAYS, «A Place to Stand: Families, Land and Permanence in Toronto Gore Township, 1820-1890», *CANADIAN HISTORICAL ASSOCIATION, Historical Papers, Montréal 1980*, pp. 185-211.

puis l'étude pionnière de James Malin⁵⁸. Ce dernier montrait que, dans cinq comtés du Kansas, de 4 à 8% seulement des familles établies en 1860 y comptaient encore des descendants 75 ans plus tard. En rapport avec le modèle de la «frontière», de nombreuses études ont évidemment abordé le thème des migrations familiales axées sur la recherche de terres neuves. Certains auteurs en ont proposé des analyses détaillées, qui incorporent les déplacements familiaux au fonctionnement du système de transmission. C'est le cas de J.A. Henretta⁵⁹ et surtout de R.A. Easterlin⁶⁰ qui a proposé un modèle global devant rendre compte des comportements économiques et démographiques des familles paysannes américaines. Voulant préserver à la fois leur niveau de vie et leurs chances d'octroyer une position convenable à leurs enfants, les parents établis dans des vieilles zones de peuplement peuvent soit limiter les naissances, soit liquider leurs biens et acquérir une plus grande propriété dans une région de «frontière».

Ces données, en particulier celles de Gagan et de Mays, attirent de nouveau l'attention sur un phénomène observé à propos du Saguenay, soit le chevauchement au sein d'une même population de deux systèmes de transmission — l'un fermé et opérant en quelque sorte en vase clos, l'autre ouvert et déployé à une échelle géographique qui peut être étendue. Et du même coup se posent quelques problèmes de fond : comment définir le terroir plein ? Comment se transforment les systèmes de transmission ? À quelles conditions le surpeuplement déclenche-t-il un processus de changement social ?

IV. — L'ÉTUDE COMPARÉE DU SYSTÈME RURAL DANS LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DANS LES AUTRES RÉGIONS DU QUÉBEC

Les exemples passés en revue jusqu'ici donnent à penser que les sociétés rurales pré-industrielles se caractérisent par différents modèles de reproduction, selon qu'elles sont ou non en expansion géographique. Aux modèles malthusiens et sélectifs des terroirs pleins, les contextes d'expansion opposent une image contrastée et mouvante, les systèmes de transmission ayant tendance à s'y transformer à mesure que les nouvelles zones de peuplement se remplissent. Nous consacrerons cette dernière partie au problème de l'impact produit dans la société lorsque des mécanismes de reproduction sont mis en échec par le surpeuplement. Il semble possible de fonder sur ce terrain une réflexion comparative qui met en parallèle l'évolution de la société rurale laurentienne à partir du XVII^e siècle et celle des autres régions du Québec, à partir du XIX^e siècle⁶¹. Dans un cas comme

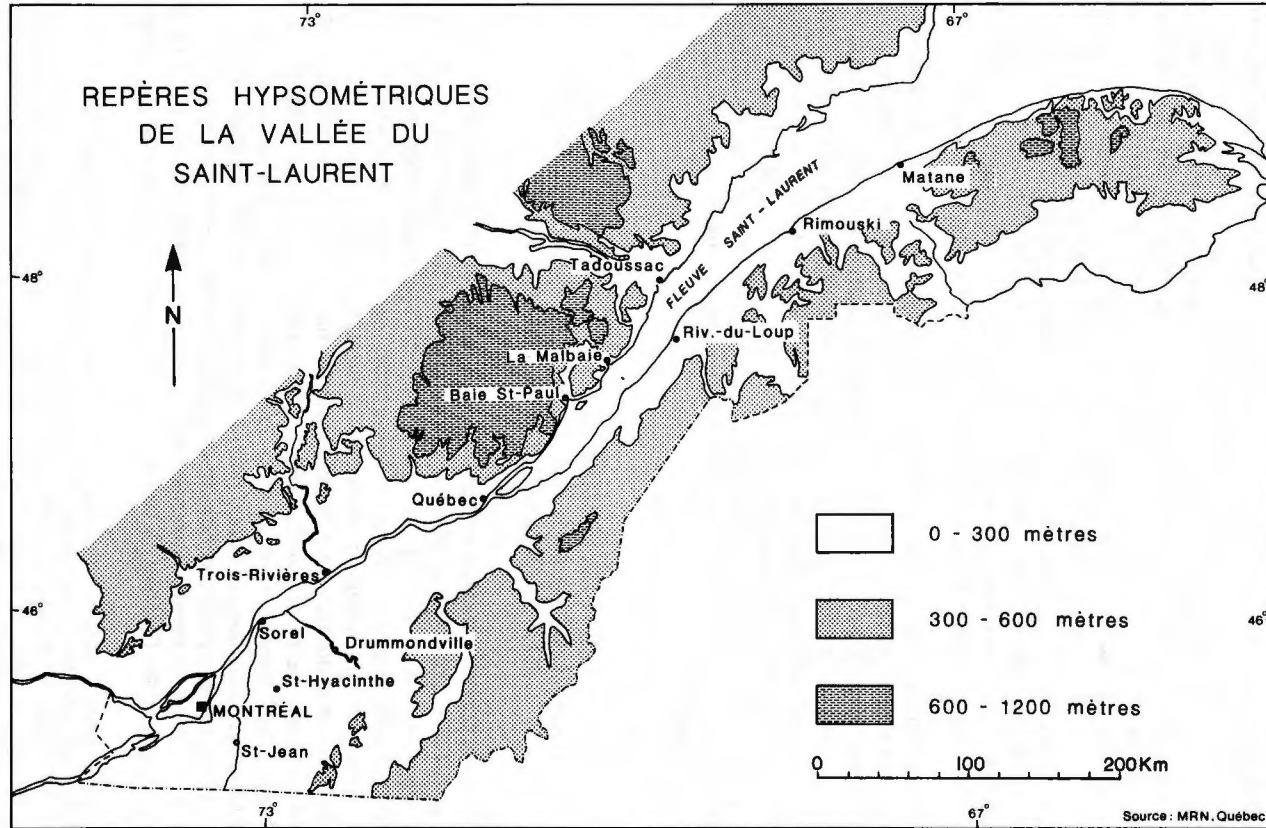
⁵⁸ James C. MALIN, «The Turnover of Farm Population in Kansas», *Kansas Historical Quarterly*, IV (1935), pp. 339-72.

⁵⁹ James A. HENRETTA, «Families and Farms: *Mentalité* in Pre-Industrial America», *William and Mary Quarterly*, 3^e series, XXXV, 1 (January 1978), p. 27 notamment.

⁶⁰ Voir principalement Richard A. EASTERLIN, «Population Change...».

⁶¹ On entendra ici par «régions» les espaces qui ont été ouverts au peuplement au-delà des rives du Saint-Laurent, vers l'arrière-pays, à partir du premier tiers du XIX^e siècle. Cf. *infra*.

Carte 1



(SOREP) Programme de Recherches sur la Société Saguenayenne

dans l'autre, en effet, le mouvement de colonisation paraît se dérouler en trois temps : a) un temps bref qui correspond à l'occupation primitive, circonscrite à un ou quelques points du territoire et caractérisée par un rapport hommes/terres absolument favorable ; b) un temps long pendant lequel se succèdent, à l'échelle des micro-régions, des mouvements de saturation — débordement d'où procède une double évolution de la société rurale : consolidation dans les « noyaux » ou dans les « centres » et expansion dans les « périphéries » ; c) un temps d'arrêt qui correspond à la pleine occupation des terres arables.

Dans chacun de ces trois temps, une relation s'établit entre l'écosystème et les structures sociales. Mais cette relation n'est pas simple, car le blocage d'un système de transmission dans un espace donné peut toujours se dénouer dans un autre mouvement d'expansion, un autre bond qui a pour effet de redéfinir les coordonnées physiques de l'occupation. Les données qui suivent, même très parcellaires, montrent que, sur ce point comme sur d'autres, le mouvement de colonisation de la vallée du Saint-Laurent et celui des autres régions se recourent et il y aurait certes profit à les étudier de front. Nous avons déjà évoqué les mutations sociales qui surviennent dans les régions à partir du moment où la société rurale ne peut plus s'étendre : n'y aurait-il pas profit à reconstituer dans la même perspective l'évolution de la société rurale québécoise sur les rives du Saint-Laurent jusqu'au début du XIX^e siècle ?

A. — LA MARCHE DU PEUPEMENT DANS LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

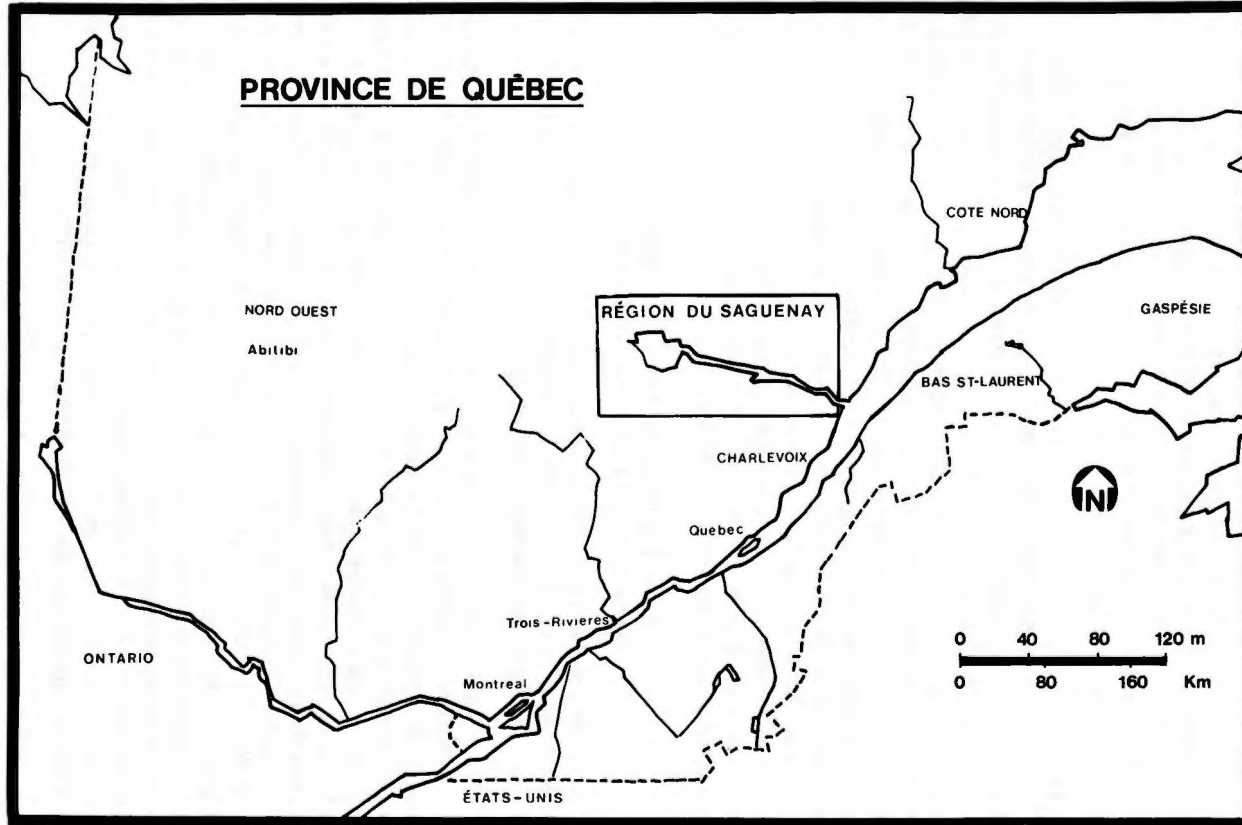
Il va de soi que nous n'avons pas la prétention de faire ici la synthèse des connaissances sur le sujet, mais seulement d'esquisser quelques lignes directrices, à partir de données bien établies.

Dès le milieu du XVII^e siècle, l'occupation primitive du territoire était en marche à partir de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal, et l'ossature du Québec laurentien était déjà dessinée. Dès lors, le long corridor que constitue la vallée du Saint-Laurent livrait une aire de peuplement qui ne serait pas comblée avant près de deux siècles. Les contours de ce corridor sont remarquablement marqués, d'un bout à l'autre et sur les deux rives, par deux élévations montagneuses qui concèdent des bandes étroites à l'écoumène (Carte 1). À la hauteur de Trois-Rivières toutefois, la vallée s'étend du côté sud, vers Drummondville ; et plus haut, à partir de Saint-Hyacinthe et de Saint-Jean, c'est la plaine jusqu'à Ottawa, de sorte que dans la région montréalaise, on découvre un pays plat de 150 kilomètres, d'une zone montagneuse à l'autre. Ceci fait contraste avec l'est, et en particulier la rive nord où les villages sont adossés aux collines. De Montréal même, on gagne très vite les Laurentides, vers le nord ; et de partout, le relief s'élève rapidement de 300 et même de 600 mètres.

Vers l'est, partant de Québec, le peuplement s'est étendu en un mince filet jusqu'au Bas-Saint-Laurent et s'y arrêta provisoirement⁶². C'est sur-

⁶² À ce sujet, voir les cartes de Marcel TRUDEL, *Atlas historique du Canada français. Des origines à 1867*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1961, pp. 67-80.

Carte 2



(SOREP) Programme de Recherches sur la Société Saguenayenne

tout vers le sud-ouest, vers la plaine de Montréal qu'il progressa, suivant une expansion par bonds, par débordements successifs qui a été traitée récemment par S. Courville⁶³. Pour la plaine elle-même, cet auteur croit reconnaître les trois phases suivantes : a) un mouvement linéaire d'occupation, le long des cours d'eau principaux (XVII^e-XVIII^e siècles); b) un essaimage vers l'intérieur des terres (fin XVIII^e siècle); c) un débordement dans les cantons, vers l'arrière-pays (1830-40). Tout ceci invite, d'abord, à la recherche de micro-cycles d'occupation (débordement à l'échelle des paroisses à partir des foyers primitifs de colonisation) et, ensuite, à la reconstitution des chaînes migratoires qui courent sur le littoral puis dans la plaine. Étant donné les caractéristiques de l'espace laurentien et la fécondité de la population, ce mouvement s'est finalement brisé, lorsque les dernières vagues de peuplement donnèrent contre les plateaux et les collines, au nord comme au sud.

La cartographie et la périodisation de ces phénomènes soulèvent des difficultés considérables, qu'il est aisé d'imaginer. Elles relèvent d'abord de la collecte et de la mise en œuvre des données, mais aussi de la méthodologie : comment fixer les temps et les seuils d'occupation et de saturation des terroirs ? Certes, il existe d'ores et déjà de nombreux acquis, relatifs surtout à la phase finale d'occupation de l'espace laurentien et aux signes de surpeuplement apparus ça et là⁶⁴. Nous savons que la population du Québec a quintuplé de 1761-70 à 1821-30⁶⁵ et que cette progression a été bien supérieure à celle des défrichements. Dans l'ensemble du territoire seigneurial, la rareté des terres s'est fait sentir au moins à partir de 1812, selon J.-P. Wallot et G. Paquet⁶⁶, et dès avant, s'il faut en croire F. Ouellet et J. Hamelin⁶⁷. Soulignons aussi que le morcellement des terres s'y serait manifesté avant la fin du XVIII^e siècle pour se prolonger jusqu'en 1830-40⁶⁸. Il conviendrait sans doute de situer soigneusement et de périodiser ces notations dans le but de faire ressortir les déphasages possibles, entre la région de Québec et celle de Montréal, par exemple⁶⁹.

⁶³ COURVILLE, « La crise agricole... (deuxième partie) », pp. 391-97.

⁶⁴ Nous songeons en particulier au dossier ouvert depuis plusieurs années sur les mutations de la société rurale bas-canadienne, par F. Ouellet, J.-P. Wallot, G. Paquet et leurs disciples ou collaborateurs. Il va de soi que les pièces de ce dossier doivent être utilisées avec précaution, eu égard à la controverse dont elles ont été l'objet.

⁶⁵ Jacques HENRIPIN et Yves PÉRON, « La transition démographique de la province de Québec », in *La population du Québec : études rétrospectives*, éd. par Hubert CHARBONNEAU, Montréal, Boréal Express, 1973, p. 28.

⁶⁶ Jean-Pierre WALLOT et GILLES PAQUET, « Crise agricole et tensions socio-ethniques dans le Bas-Canada, 1802-1812 : éléments pour une réinterprétation », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 26, 2 (septembre 1972), pp. 216-18.

⁶⁷ Fernand OUELLET et Jean HAMELIN, « La crise agricole dans le Bas-Canada, 1802-1837 », LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU CANADA, *Rapport 1962*, pp. 17-33; Fernand OUELLET et Jean HAMELIN, « Les rendements agricoles dans les seigneuries et les cantons du Québec : 1700-1850 », in *France et Canada français du XVI^e au XX^e siècle. Colloque d'histoire*, éd. par Claude GALARNEAU et Elzéar LAVOIE, Québec, les Presses de l'Université Laval, 1963, pp. 81-120.

⁶⁸ COURVILLE, « La crise agricole... (deuxième partie) », pp. 399 et 425.

⁶⁹ À cet égard, Courville laisse entendre que la statistique des mises à bail pourrait être un indicateur pertinent. *Ibid.*, pp. 400-1.

Dans la région de Montréal, le peuplement aurait progressé pendant le premier quart du XIX^e siècle, après quoi le besoin de préserver l'intégrité des exploitations aurait déclenché un courant d'exode⁷⁰. F. Ouellet a déjà observé dans la seigneurie de Laprairie des indices évidents de surpeuplement⁷¹. Dans le Bas-Saint-Laurent, d'après des témoignages de contemporains, le point de saturation aurait été atteint bien avant le milieu du XIX^e siècle⁷².

Il faudrait, encore une fois, cartographier ces points de saturation pour l'ensemble de la vallée afin de mieux comprendre, en premier lieu, l'éclatement de l'écoumène laurentien qui débute vers 1820 et qui constitue à coup sûr une expérience historique fondamentale pour la collectivité québécoise. En un siècle, en effet, le peuplement déborde de toutes parts les contreforts du littoral et donne naissance à une douzaine de régions, presque toutes identifiées aujourd'hui à la «périphérie» québécoise (Carte 2)⁷³. On commence du reste à bien percevoir toute l'importance de ce clivage, à la fois dans le temps et dans l'espace, entre le Québec laurentien et celui des autres régions. En second lieu, comme nous l'avons déjà signalé, il peut être éclairant de considérer l'évolution de la société rurale laurentienne en rapport avec les mutations de l'éco-système.

B. — LE SYSTÈME DE TRANSMISSION DANS LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

Les mutations du système de transmission sont elles-mêmes révélatrices de tensions et de changements en cours. Comme plus tard au Saguenay et dans les autres régions du Québec, le système laurentien semble d'abord viser l'établissement du plus grand nombre d'enfants. Assez paradoxalement, ceci a peut-être assez peu à voir avec les dispositions et orientations égalitaires de la Coutume de Paris. L'utile présentation qu'en a faite Y. Zoltvany⁷⁴ ne doit pas faire préjuger de la pratique des habitants. Plusieurs sources, en effet, évoquent un émiettement foncier généralisé, imputable aux prescriptions du droit⁷⁵. Des reconstitutions minutieuses ont montré cependant que l'habitant québécois, comme d'autres, savait sur ce point assujettir les règles juridiques aux desseins de la famille⁷⁶. Louise Dechêne pour sa part a fait ressortir que la Coutume n'empêche pas vrai-

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ Fernand OUELLET, «Répartition de la propriété foncière et types d'exploitation agricole dans la seigneurie de Laprairie durant les années 1830», in *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada*, Montréal, Hurtubise HMH, 1972, pp. 126-28.

⁷² Voir par exemple Jean HAMELIN, et Yves ROBY, *Histoire économique du Québec, 1851-1896*, Montréal, Fides, 1971, pp. 161-62.

⁷³ De 1851 à 1901 seulement, on a mis plus de terres neuves en valeur que durant toute la période antérieure à 1850. *Ibid.*, p. 163.

⁷⁴ Yves F. ZOLTIVANY, «Esquisse de la Coutume de Paris», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 25, 3 (décembre 1971), pp. 365-84.

⁷⁵ Joseph BOUCHETTE, *The British Dominions in North America*, 2 vol., Londres, 1832, II, pp. 379-80; BLANCHARD, *Le Canada français...*, p. 289; GARIGUE, «Mythes et réalités...», pp. 130-31, etc.

⁷⁶ Encore une fois, le comportement des familles pyrénéennes est exemplaire sous ce rapport. Voir BOURDIEU, GOY, LAMAISON, et AUGUSTINS, aux notes 13 et 18.

ment un père de privilégier un enfant (par dot, legs testamentaire ou donation entre vifs) et que des motifs très pragmatiques fondent la décision de diviser ou non⁷⁷. On trouve des indications semblables chez Pauline Desjardins, Fernand Ouellet, Jacques Mathieu, et d'autres⁷⁸. Sans doute, ce pragmatisme éclaire la diversité un peu désordonnée que dégage l'exposé de R.-L. Séguin sur le système successoral de la Nouvelle-France⁷⁹: l'auteur y juxtapose en effet une série de contrats qui laisse le lecteur tout à fait perplexe, tant les dispositions divergent d'un cas à l'autre.

Dans l'ensemble, la famille laurentienne des XVII^e et XVIII^e siècles semble présenter des traits essentiels que l'on observe dans la famille sagueyenne et se conformer au modèle de la famille dite solidaire. Différentes données, présentées par Jacques Mathieu et ses collaborateurs, S. Courville, F. Ouellet, L.-E. Hamelin, D. Joulia — pour ne citer que ceux-là⁸⁰ — attestent l'un ou l'autre de ces traits: stratégies d'expansion du patrimoine en vue de l'établissement du plus grand nombre possible d'enfants; modèles migratoires axés sur la famille et la parenté; dissociation entre la continuité du patrimoine et celle du groupe familial. Par ailleurs, nous n'avons relevé nulle part d'exposés détaillés relatifs à une coexistence de systèmes de transmission commandée par le double processus de consolidation et d'expansion du peuplement. Mais l'idée se retrouve à peu de choses près chez L. Dechène et chez J. Mathieu⁸¹.

Étudiant la région de Montréal au XVII^e et au début du XVIII^e siècle, Louise Dechène écrit:

Ainsi, les très grandes propriétés d'un ou plusieurs tenants sont rarement transmises intégralement. Il faut voir l'accumulation des terres non pas comme une tendance vers la grande exploitation mais comme un moyen d'établir les enfants. L'habitant aisé ne thésaurise pas, mais achète automatiquement des terres pour ses fils et ses gendres. Si les familles nombreuses ont pour corollaire une plus grande fragmentation de l'actif d'une succession, c'est aussi un fait que la

⁷⁷ DECHÈNE, *Habitants et marchands...*, pp. 271-98 et 414-49.

⁷⁸ Pauline DESJARDINS, «La Coutume de Paris et la transmission des terres. Le rang de la Beauce à Calixa-Lavallée de 1730 à 1975». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 34, 3 (décembre 1980), pp. 331-39; Fernand OUELLET, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, Montréal, Fides, 1966, pp. 346 et 470-71; Jacques MATHIEU *et al.*, «Peuplement colonisateur au XVIII^e siècle dans le gouvernement de Québec», communication présentée au Département d'histoire de l'Université de Montréal, 1981; renseignements fournis à l'auteur par Louis Michel, pour les villages de Varennes et de Verchères, et par Louise Desjardins-MacGregor, pour la côte de Beaupré et l'Isle-aux-Coudres.

⁷⁹ SÉGUIN, *La civilisation traditionnelle...*, pp. 290-303.

⁸⁰ Jacques MATHIEU *et al.*, «Les alliances matrimoniales exogames dans le gouvernement de Québec, 1700-1760», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 35, 1 (juin 1981), pp. 3-32; Serge COURVILLE, «La crise agricole du Bas-Canada, éléments d'une réflexion géographique (première partie)», *Cahiers de géographie du Québec*, 24, 62 (septembre 1980), pp. 193-223; du même, «La crise agricole... (deuxième partie)»; OUELLET, *Histoire économique et sociale...*, chap. X et XII; Louis-Edmond HAMELIN, «La marche du peuplement à l'intérieur du diocèse de Joliette», LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, *Rapport 1949-50*, pp. 13-21; Dominique JOULIA, «Pratiques successorales en milieu rural, 1795-1870; étude comparative de cas de France de l'Ouest-Québec», in *Société rurale...*, éd. par GOY et WALLOT, pp. 93-140.

⁸¹ DECHÈNE, *Habitants et marchands...*; MATHIEU *et al.*, «Peuplement colonisateur...».

présence de plusieurs grands enfants stimule et conditionne l'élargissement de la propriété paternelle⁸².

N'est-ce pas là, à quelques détails près, le système saguenayen? L'auteur évoque ensuite ce même « mouvement d'expansion et de contraction de la propriété foncière (qui) se répète à chaque génération » et dans lequel nous avons vu, pour le XIX^e siècle, un obstacle à l'accumulation du capital et à l'implantation du capitalisme agraire. Enfin, le cycle consolidation-colonisation est clairement esquissé⁸³ de même que les mutations qui affectent l'ensemble du système de transmission au début du XIX^e siècle: exclusion des enfants dotés; règle de l'héritier unique; relative fixation des familles et des patrimoines⁸⁴. Les conclusions de L. Dechêne sur la famille montréalaise du XVII^e siècle méritent d'être rappelées. Selon elle, le patrimoine ou la terre paternelle n'est pas la pierre angulaire de la famille; la protection de son intégrité n'est pas le souci dominant. Les assises matérielles gardent certes leur importance primordiale, mais leur gestion procède d'un système de valeur, « d'une attitude mentale collective », qui déjoue les règles officielles et fonde une grande diversité de comportements.

Travaillant de leur côté sur quelques paroisses du gouvernement de Québec au XVIII^e siècle, Jacques Mathieu et ses collaborateurs proposent un modèle de peuplement qui fait une large place aux migrations familiales, au système de transmission (accusé de ne pas favoriser la formation d'un capital foncier) et aux phénomènes ou aux cycles expansion-saturation-expansion⁸⁵.

Toutes ces données font deviner de forts éléments de continuité entre les systèmes de transmission de la vallée du Saint-Laurent, jusqu'au début du XIX^e siècle, et ceux des autres régions. Ces éléments de continuité devraient favoriser à leur tour la reconnaissance de discontinuités et de spécificités. Sur ce plan, l'analyse comparée des conjonctures de saturation — à quelque échelle qu'on les considère — pourrait contribuer à l'étude du changement social lui-même.

C. — LES PROCESSUS DE SATURATION ET LEUR IMPACT SOCIAL

Tel qu'indiqué précédemment, cette direction de recherche invite à confronter les mutations de l'éco-système et des structures sociales. Elle

⁸² DECHÊNE, *Habitants et marchands...*, p. 297.

⁸³ « À partir d'un noyau rural très stable, une frange mouvante pousse de plus en plus loin sur les basses terres. Le noyau est condamné à rester économiquement faible car il paie le coût de la colonisation périphérique ». *Ibid.*, p. 298.

⁸⁴ *Ibid.*, pp. 424-33.

⁸⁵ MATHIEU *et al.*, « Peuplement colonisateur... ». Les auteurs laissent entendre que le point de saturation d'une zone ouverte aux défrichements interviendrait à la troisième génération. De son côté, D. B. Rutman, s'appuyant sur un solide corpus de données, arrive à la même conclusion: « ... a full three generations to move from the initiation of a population to excessive density and out-migration ». Cf. Darrett B. RUTMAN, « People in Process: The New Hampshire Towns of the Eighteenth Century », in *Family and Kin in Urban Communities, 1700-1930*, éd. par Tamara K. HAREVEN, New York, New Viewpoints, 1977, p. 29.

dépasse donc largement la problématique des ciseaux malthusiens et n'octroie a priori aucun privilège aux contraintes écologiques. L'étude de l'éco-système constitue simplement un point d'observation et un repère efficaces. De beaux exemples en ont déjà été donnés par des historiens américains⁸⁶. On songe à ce que pourrait livrer l'étude des mutations de la société bas-canadienne, conduite dans une perspective semblable. D'abord au plan de la famille — de ses comportements démographiques, de ses orientations, des relations parents-enfants⁸⁷ — puis à l'échelle du village et de la seigneurie, des institutions, des rapports sociaux. Par exemple, à propos de l'affaire des fabriques et dans les querelles sur la dîme ou sur les écoles, qu'est-ce qui pousse de nombreux habitants à appuyer les élites laïques contre leur curé? À quoi sont imputables les hausses de scolarisation constatées en 1829-1830⁸⁸? La référence aux campagnes menées par les porte-parole locaux du libéralisme (médecins, notaires...) n'explique évidemment pas tout⁸⁹. De même, pour ce qui concerne les bouleversements qui ont conduit aux affrontements de 1837-38, une cartographie et une périodisation des contractions de la société rurale, révélées par l'évolution des systèmes de transmission, seraient particulièrement éclairantes.

Sur un plan plus général, qui est celui de l'évolution à long terme de la société rurale dans la vallée du Saint-Laurent, nous soumettons en terminant une hypothèse. On pourrait sans doute relever jusqu'au début du XIX^e siècle une série de contractions à l'échelle des paroisses ou des micro-régions⁹⁰. Ces contractions ont dû avoir des conséquences importantes localement, mais non sur l'ensemble de la société rurale, tant que celle-ci pouvait encore s'étendre et assurer de cette manière sa reproduction. De ce point de vue, le comblement du territoire laurentien qui survint dans le premier quart du XIX^e siècle marqua une étape décisive. Les problèmes de surpeuplement qui apparurent alors çà et là auraient pu faire éclater les vieux cadres de la société rurale, réformer en profondeur ses équilibres socio-économiques et culturels. Il semble cependant qu'à l'exception de la plaine de Montréal, cette échéance ait pu être largement repoussée. À partir des années 1830, l'émigration aux États-Unis et la création des régions de colonisation ouvrirent de larges exutoires aux surplus de population et permirent la reproduction de la société rurale tradition-

⁸⁶ Kenneth LOCKRIDGE, «Land, Population and the Evolution of New England Society, 1630-1790», *Past and Present*, 39 (April 1968), pp. 62-80; James A. HENRETTA, «The Morphology of New England Society in the Colonial Period», *Journal of Interdisciplinary History*, II, 2 (Autumn 1971), pp. 379-98; RUTMAN, «People in Process...».

⁸⁷ Un beau précédent encore chez Greven, qui montre, à propos d'Andover, comment la rareté grandissante des bonnes terres au XVII^e et XVIII^e siècles met fin à un système de transmission égalitaire, sape les fondements de l'autorité patriarcale et favorise une redéfinition des relations intra-familiales. Philip J. GREVEN, *Four Generations. Population, Land and Family in Colonial Andover, Massachusetts*, Ithaca, Cornell University Press, 1969.

⁸⁸ Fernand OUELLET, «L'enseignement primaire: responsabilité des Églises ou de l'État», in *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada*, p. 266.

⁸⁹ Richard CHABOT, *Le curé de campagne et la contestation locale au Québec de 1791 aux troubles de 1837-38*, Montréal, Hurtubise HMH, 1975, chap. 1 et 2.

⁹⁰ Il est entendu que ces phénomènes ont pu être provoqués artificiellement, par la politique seigneuriale en matière de concessions, par exemple.

nelle qui bénéficia là d'une sorte de sursis⁹¹; cette émigration a connu des sursauts et s'est même déployée pendant un siècle encore dans les régions périphériques. Pour une large part des campagnes québécoises, on pourrait parler ici d'une grande occasion manquée. Les conditions d'un changement en profondeur ne furent à nouveau réunies que dans les années 1920, au moment où les deux exutoires évoqués plus haut se sont engorgés — arrêt de l'émigration aux États-Unis et pleine occupation des terres arables dans les régions périphériques⁹². C'est alors qu'ont pu s'amorcer, dans les nouvelles régions comme dans les vieilles campagnes laurentiennes, les réaménagements décisifs qui en quelques décennies menèrent à la Révolution tranquille, ce rendez-vous où le peuple a peut-être précédé ses élites dirigeantes⁹³.

V. — CONCLUSION

Nous avons voulu montrer dans ces lignes la richesse d'une direction d'enquête qui, procédant d'une observation à l'échelle microscopique, cherche dans la société rurale elle-même le principe des structures et des transformations sociales. En deçà des affleurements de la politique, des idéologies et de la société officielle, les mécanismes de la reproduction sociale commandent des rythmes, des persistances et des cassures dont la société rurale québécoise offre de beaux exemples. L'évolution de cette dernière semble parcourir un long cycle qui, en trois siècles, accomplirait deux révolutions. La première a pour théâtre la vallée du Saint-Laurent et elle se termine au début du XIX^e siècle. La deuxième, qui dure une centaine d'années, se déploie dans l'arrière-pays et donne naissance aux régions périphériques. Chacune montre une population lancée à la conquête d'un territoire vierge qui se remplit vite et qui appelle un réaménagement des modèles et des moyens de la reproduction sociale. On voit ainsi une large partie de la vieille société laurentienne en dehors de la région de Montréal éviter provisoirement la cassure au XIX^e siècle, sauvée par le double exutoire de l'émigration, soit vers l'extérieur (États-Unis), soit vers l'intérieur (colonisation des régions neuves). Dans le contexte québécois, on pourrait qualifier de traditionnelle cette société rurale qui, jusque aux années 1920 environ, n'a pas su inventer ou adopter les modèles qui lui auraient permis d'assurer sa reproduction et de poursuivre son développement dans un espace clos.

Ce qui précède invite aussi, peut-être, à une autre périodisation de l'histoire du Québec rural. En effet, les lenteurs de son développement paraissent finalement assez peu liées à la crise politique de 1837-40 et à la longue domination des élites conservatrices jusqu'au milieu du XX^e siècle.

⁹¹ Dans le diocèse de Joliette, on compterait quatre émigrants pour un colon. HAMELIN, « La marche du peuplement... », p. 17. En 1832, J. Bouchette observait « a diminution of those neighbourly and social habits that characterize the honest and virtuous peasantry of the country ». BOUCHETTE, *The British Dominions...*, vol. 2, p. 380.

⁹² Sur la fin de l'émigration, voir LAVOIE, *L'émigration des Canadiens...* Sur la fixation du domaine agricole au Québec à partir de 1931, voir Everett C. HUGHES, *Rencontre de deux mondes...*, pp. 37-46.

⁹³ Là-dessus, voir BOUCHARD, « Anciens et nouveaux Québécois... ».